

## Séance publique du 21 juin 2005

### Délibération n° 2005-2779

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Dardilly - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Vénissieux

objet : **Projets nature du plateau des Grandes Terres, du ruisseau des Echets, des vallons de Serres et des Planches, de la branche nord du V Vert et du plateau des Hautes Barolles - Programmes d'actions 2005 et participations financières**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné sur le territoire communautaire des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine développe, depuis plusieurs années, des projets nature, dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 15 septembre 1997. Menés en partenariat avec les Communes et le département du Rhône, les projets nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

L'arrêté préfectoral n° 4632 du 7 décembre 2004, relatif aux compétences de la Communauté urbaine a prévu, dans son article 1er, que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels.

En cas d'inscription du territoire concerné sur la liste des espaces naturels sensibles du département du Rhône, le Département participe aux côtés de la Communauté urbaine à la réalisation de leur plan de gestion et de mise en valeur. Dans ce cas, les participations sont de 40 % pour le Département, de 40 % pour la Communauté urbaine et le solde pour les Communes ou leur groupement. Quand le territoire n'est pas inscrit sur la liste départementale des espaces naturels, seule la Communauté urbaine aide les communes à la réalisation de son plan de gestion et de mise en valeur, au taux de 80 %.

Le présent rapport présente la programmation des projets nature du plateau des Grandes Terres, du ruisseau des Echets, des vallons de Serres et des Planches, de la branche nord du V Vert et des Hautes Barolles pour l'année 2005.

#### *Le projet nature du plateau des Grandes Terres*

Le syndicat intercommunal des Grandes Terres a été créé le 21 février 2003 pour la mise en œuvre du projet nature du plateau des Grandes Terres. Il comprend les communes de Corbas, Feyzin et Vénissieux.

Le projet nature existe depuis 1997. Il se situe sur le plateau agricole situé entre Feyzin et Corbas, au sud de Vénissieux. Ce plateau fait partie de ces espaces libres du sud-est de l'agglomération qui sont considérés comme des territoires dont le paysage agricole est à préserver.

Les actions menées depuis son démarrage ont permis notamment la réalisation de deux sentiers pédestres de découverte et d'un parcours VTT, la réalisation d'un ensemble de fiches de présentation du territoire, l'équipement d'un espace pique-nique. Le projet nature comprend également un ensemble d'actions pédagogiques essentiellement en direction des enfants. Par ailleurs, la collaboration engagée dans le cadre du projet nature a permis de développer les relations entre les agriculteurs, les élus des communes, et les autres acteurs locaux ainsi que les relations entre les communes aboutissant à la création d'un syndicat intercommunal.

La Communauté urbaine participe à ce projet nature depuis sa création et, au titre de l'année 2004, a attribué une subvention de 104 066 €

Pour l'année 2005, le syndicat intercommunal se propose de mener :

- la gestion et l'entretien des linéaires verts et des équipements,
- le confortement des pistes et sentiers,
- le suivi de la faune sauvage,
- la médiation et l'information du grand public par l'ONF,
- des animations pédagogiques,
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication, comprenant la création d'un site internet,
- l'édition de deux fiches thématiques sur la chasse et la protection de l'environnement,
- le confortement des haies et des plantations de baliveaux,
- la reconduite des jachères fleuries,
- le confortement des entrées de site,
- deux études sur le maillage bocager et sur l'installation de nichoirs pour rapaces,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût total de ces actions est de 136 931 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour une participation à hauteur de 80 %, soit 109 545 € au total.

#### *Le projet nature du ruisseau des Echets*

Le syndicat intercommunal du vallon du Ruisseau des Echets est composé des communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône et Rochetaillée sur Saône. Ensemble, ces trois communes ont décidé de préserver ce vallon, d'une part, en le protégeant et en se dotant des outils nécessaires, notamment en donnant leur accord à la création par le Département d'une zone de préemption sur la partie classée en espace naturel sensible, et, d'autre part, en le mettant en valeur grâce aux actions réalisées dans le cadre du projet nature du vallon des Echets.

La Communauté urbaine participe à ce projet nature depuis sa création et, au titre de l'année 2004, a attribué une subvention de 7 653 € par délibération du Conseil en date du 12 juillet 2004.

Le programme d'actions pour 2005 prévoit :

- l'installation d'une signalétique de sécurité sur le sentier de découverte rive gauche du ruisseau des Echets,
- le programme d'interprétation du sentier de découverte rive gauche du ruisseau des Echets, seconde tranche,
- l'entretien du sentier de la Marinade,
- la restauration des berges et de la végétation rivulaire,
- la sensibilisation du public et les animations pédagogiques,
- le démarrage d'un projet pédagogique sur le site de la Madone,
- la conception des équipements d'interprétation sur le sentier des Echets,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût total de ces actions est estimé à 28 575 €. Le syndicat intercommunal sollicite la participation de la Communauté urbaine pour un montant de 11 430 €, au taux de 40 %, le Département étant sollicité également à hauteur de 40 %, les Communes finançant le solde.

#### *Le projet nature des vallons de Serres et des Planches*

Depuis sa création en 1995, le syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, regroupant les communes de Charbonnières les Bains, Dardilly et Ecully, intervient pour la préservation et la mise en valeur d'un espace naturel d'une grande qualité écologique d'une superficie approximative de 160 hectares.

Des travaux visant à l'accueil et à la sensibilisation du public, à la protection et au maintien de la qualité patrimoniale des vallons sont réalisés chaque année pour étoffer et améliorer le réseau de sentiers à partir du sentier thématique du Bois de Serres aménagé en 1995.

La Communauté urbaine soutient ce projet depuis sa création et en 2004 a contribué au programme à hauteur de 11 844 €. L'année 2005 est une année de transition dans l'attente de la finalisation du plan de gestion des vallons du nord ouest lyonnais. De ce fait, deux actions seulement sont inscrites au programme. Il s'agit, dans le cadre de la préservation des milieux naturels :

- de poursuivre les actions de sauvegarde des batraciens lors de leur migration,
- de procéder aux études de faisabilité pour la création de substitution pour les amphibiens.

Le coût total de l'ensemble de ces actions est estimé à 11 500 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 40 %, soit pour 4 600 €.

#### *Le projet nature de la branche nord du V Vert*

La branche nord du V Vert est située, à l'ouest, entre Décines Charpieu et Chassieu et, à l'est, entre Meyzieu et Genas. Cet espace naturel périurbain fait partie des espaces encore libres de l'est de l'agglomération lyonnaise. Ce site est inscrit à l'inventaire des espaces naturels sensibles du Département et figure également dans celui des sites d'intérêt écologique de la Communauté urbaine.

Depuis plusieurs années, les communes de Chassieu et de Décines Charpieu ont initié un projet nature intitulé branche nord du V Vert ou collines de l'est avec le soutien de la Communauté urbaine et du Département.

La maîtrise d'ouvrage du projet est portée par la commune de Chassieu après accord et délégation faite par la commune de Décines Charpieu dans le cadre d'une convention les liant.

La première réalisation décidée est la création d'un parcours en boucle entre Décines Charpieu et Chassieu : la promenade Tournesol. La partie aller a pu être inaugurée au printemps 2003. Elle a fait l'objet d'une participation financière de la Communauté urbaine de 38 115 €.

Pour 2005, et 2006, le programme d'actions sera axé, d'une part, sur la réalisation du cheminement retour de la promenade du Tournesol, et, d'autre part, sur un inventaire de la faune du plateau de Biezin afin de pouvoir initier des actions d'animations pédagogiques et de valorisation du site. Pour le cheminement retour, il sera nécessaire de créer un nouveau sentier traversant la zone naturelle et agricole reliant les deux communes et passant par la butte. L'acquisition amiable de la bande de terrain nécessaire semble la solution la plus réaliste pour la mise en œuvre du chemin en termes de délai et de pérennisation de l'action.

L'année 2005 sera consacrée aux actions de préparation du cheminement retour, à savoir les relevés topographiques, les négociations foncières avec les propriétaires, voire les premières acquisitions de la bande de terrain qui supportera le chemin.

Le coût total des actions prévues pour 2005 est estimé à 40 000 €. La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 40 %, soit 16 000 €.

#### *Le projet nature du plateau des Hautes Barolles*

Depuis 1999, la commune de Saint Genis Laval et la Communauté urbaine se sont associées pour la réalisation du projet nature du plateau des Hautes Barolles. L'objectif de ce projet est la préservation des milieux et du paysage, la valorisation du plateau par la gestion et l'accueil du public, le maintien de l'activité agricole et le développement d'échanges entre citadins et agriculteurs. En 2004, la Communauté urbaine a participé à hauteur de 88 800 € au taux de 80 %.

Le programme d'actions pour cette année 2005 comprend :

- dans le cadre de l'organisation de l'accueil du public sur le plateau :

- . l'aménagement de nouveaux circuits de promenade, 2<sup>e</sup> tranche,
- . la conception de la réalisation d'une table d'orientation, 2<sup>e</sup> tranche,
- . la mise en sécurité des itinéraires balisés du plateau en application du schéma de circulation élaboré au cours de l'année 2003,
- . l'entretien des circuits de promenade existants,
- . le confortement des aménagements existants,
- . l'aménagement des chemins d'accès au fort de Côte Lorette ;

- dans le cadre de la gestion du plateau agricole :

- . la mise en place d'un plan propreté,
- . l'inventaire du patrimoine arboré,
- . la veille foncière dans le cadre du soutien à l'agriculture de la commune,
- . l'éducation et la sensibilisation à l'agriculture périurbaine dans le cadre de la création de liens entre agriculteurs et citoyens,
- . l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le coût de mise en œuvre de ce programme d'actions pour 2005 est estimé à 101 000 €. La Communauté urbaine est sollicitée pour une participation à hauteur de 80 %, soit 80 800 €.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 19 avril 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'attribution de fonds de concours d'un montant total de 222 375 € répartis de la façon suivante pour la réalisation des programmes d'actions 2005 des projets nature :

- 109 545 € au Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres, au taux de 80 % des dépenses TTC, pour la mise en œuvre du projet nature des Grandes Terres,

- 11 430 € au Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets, au taux de 40 % des dépenses TTC, pour la mise en œuvre du projet nature du ruisseau des Echets,

- 4 600 € au Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, au taux de 40 % des dépenses TTC, pour la mise en œuvre du projet nature des vallons de Serres et des Planches,

- 16 000 € à la commune de Chassieu, au taux de 40 % des dépenses TTC, pour la mise en œuvre du projet nature de la branche nord du V Vert,

- 80 800 € à la commune de Saint Genis Laval, au taux de 80 % des dépenses TTC, pour la mise en œuvre du projet nature du plateau des Hautes Barolles.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer tous les actes y afférents, notamment les conventions d'attribution des fonds de concours.

**3 - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - comptes 657 140 et 657 150 - fonction 830 - opération 0102.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,